

STAGE DE PREPARATION A L'INSTALLATION

Comment s'inscrire ?

Complétez et retournez le bulletin d'inscription ci-joint, accompagné du règlement afin de réserver votre place à l'adresse suivante :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne - 68 Boulevard Lundy - 51100 REIMS

Comment régler le Stage de Préparation à l'Installation ?

- par chèque libellé à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (à joindre à votre bulletin d'inscription)
- par carte bancaire ou en espèces (à l'accueil de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat)

Puis-je bénéficier d'une prise en charge financière ?

Le SPI est inscrit à la CNCP sous le n° 22, CPF146840, pour tous publics (salariés, demandeurs d'emploi). A ce titre des prises en charge sont possibles. Les démarches de prise en charge sont à faire avant le stage.

Faites votre demande de devis auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat par mail à entreprise@cm-marne.fr en indiquant votre nom, prénom, adresse, dates et lieux du stage choisis, ainsi que votre numéro d'identifiant Pôle Emploi (si vous êtes demandeur d'emploi).

- Vous êtes inscrit à Pôle Emploi :

Renseignez-vous auprès de votre conseiller Pôle Emploi.

- Autres cas :

Consultez vos droits CPF sur le site www.moncompteactivite.gouv.fr

Faites une demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez.

BULLETIN D'INSCRIPTION

STAGE de PREPARATION A L'INSTALLATION

MERCI DE REMPLIR CE FORMULAIRE. EN NOIR, EN LETTRES MAJUSCULES ET AVEC LES ACCENTS

Mme M. Nom :
 Nom de naissance : Prénom :
 Né(e) le : à
 Adresse :

Code postal : Ville :
 Tél : Mail :@.....

Accompagnateur (conjoint, associé, membre de la famille)

Mme M. Nom :
 Nom de naissance : Prénom :
 Né(e) le : à
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél : Mail :@.....

Décrivez l'activité principale :

Autres activités envisagées :

Certaines activités sont réglementées et nécessitent une qualification. Voir en annexe la liste des activités réglementées.

Si l'activité envisagée est sur cette liste, avez-vous les qualifications obtenues en Union

Européenne : Diplôme ou Expérience OUI Non Ne Sait Pas

En cas de doute contactez le CFE cfe@cm-marne.fr

LE STAGE

Date du Stage :Lieu du Stage :

Bulletin à compléter, à nous retourner, accompagné de votre règlement

(Obligatoire afin de réserver votre place, non encaissé dans le cadre d'une prise en charge) :

195 € - **Stage de Préparation à l'Installation**

97 € - **Par accompagnateur (conjoint...)**

Montant total :€ (Opération non assujettie à la Tva art 256b du CGI)

Règlement par chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne, espèces.

Inscription validée à réception du paiement dans la limite des places disponibles (25 par session) et par ordre d'arrivée.

J'autorise la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne à diffuser mes coordonnées auprès de ses partenaires : OUI NON

Fait à :	Le/...../.....	Cadre réservé à la CMA
SIGNATURE		Date d'arrivée du Bulletin :
	/...../.....

STAGE DE PREPARATION A L'INSTALLATION CALENDRIER
2018

COCHEZ LA DATE DE STAGE CHOISIE

	REIMS	CHALONS EN CHAMPAGNE	EPERNAY
Mai/Juin	<input type="checkbox"/> 28 au 1 ^{er}		
Juin			<input type="checkbox"/> du 4 au 8
Juin	<input type="checkbox"/> du 11 au 15		
Juin		<input type="checkbox"/> du 25 au 29	

Pour confirmation un récépissé/convocation vous sera envoyé à réception de
votre inscription vous indiquant la date, le lieu et les horaires
entreprise@cm-marne.fr/03.26.40.22.03

www.cm-reims.fr

ACTIVITÉS ARTISANALES RÉGLEMENTÉES

- La réparation automobile
- Le gros œuvre, Second œuvre du Bâtiment
- Les réseaux fluides du Bâtiment (chauffage, génie climatique)
- Le ramonage
- Les soins de la personne (esthétique : y compris extensions de cils, coiffure)
- La prothèse dentaire
- Les métiers de « bouche » (boulangier, boucher, etc.)
- Le maréchal-ferrant
- Le VTC
- Le TAXI
- Esthétique
- Coiffure :
 - en salon : BP
 - à domicile : CAP

Pour ces activités, il faudra justifier soit :

- D'un diplôme de niveau V (CAP/BEP minimum) acquis dans l'Union Européenne en rapport avec le métier que l'on exerce
- Soit d'une expérience professionnelle acquise dans l'Union Européenne de 3 ans.

VOTRE PROJET

Votre projet est-il une création ou reprise d'entreprise artisanale ?

Création

Reprise

Date de début d'activité envisagée/...../.....

La création ou la reprise s'effectuera :

Seul

A plusieurs

Comment envisagez-vous de vous installer ?

Entreprise Individuelle / Société

Micro-entreprise

Envisagez-vous un emprunt bancaire pour financer votre projet ?

Oui

Non

Pensez-vous réaliser plus de 30.000 € de chiffre d'affaires par an ?

Oui

Non

Avez-vous une expérience en gestion d'activité/d'entreprise ?

Oui

Non

INFORMATIONS PRATIQUES

SPI : Le SPI est obligatoire pour toute personne sollicitant son inscription au répertoire des Métiers (tout régime fiscal et social, y compris « auto entrepreneur ») en activité secondaire ou principale / Loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (article 27). Références : Loi N°82-1091 du 23 décembre 1982 / Loi N° 96-603 du 5 juillet 1996 / Décret n° 83-517 du 24 juin 1983 / Décret n° 93-9888 du 2 juillet 1993.

Dispense : certains cas de dispense sont possibles en fonction de votre formation, expérience.:

- **Etre Titulaire :**
 - D'un Brevet de Maîtrise délivré par une Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
 - D'un des diplômes suivants : Diplôme d'Expertise Comptable (DEC), Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG), Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG), BTS comptabilité et gestion, BTS assistant de gestion PME-PMI, DUT gestion administrative et commerciale des organisations, DUT Gestion des Entreprises et Administrations, titre professionnel gestionnaire de petite ou moyenne structure ou de comptable gestionnaire,
 - D'un diplôme de niveau I et II pour des formations de commerce et de gestion, d'une licence ou master en gestion délivrés par les Instituts d'Administration des Entreprises ; d'une licence ou master ou titre de niveau I à III inscrit au RNCP comportant des enseignements et/ou compétences relatifs à l'administration et la gestion d'entreprise, ou à la création-reprise, ou à l'entrepreneuriat
 - Du certificat de capacité professionnelle de conducteur d'un véhicule de transport public particulier [VTC à compter de l'examen 2017 et Taxi 2009],
- **Justifier d'une expérience professionnelle indépendante**
 - Soit Avoir été immatriculé au répertoire des métiers
 - Soit avoir été inscrit au moins 3 ans au registre du commerce et des sociétés ou en profession libérale ou en tant qu'exploitant agricole ou déclaré autoentrepreneur ou chef d'entreprise dans un pays de l'UE ou EEE ou conjoint collaborateur mentionné RM/RCS/profession libérale/agricole,

Informations complémentaires et formulaire de demande à consulter sur notre site.

SPI : (4,5 jours) à 195 € comprenant :

- 195 € de frais de formation de **30 heures contenant les modules** suivants : de porteur à chef d'entreprise, culture entrepreneuriale, étude de marché et positionnement, stratégie et action commerciale, gestion prévisionnelle et financière, assurances, protection sociale, banque, gérer et lancer son entreprise artisanale.
- **Pour le secteur du bâtiment**, une journée complémentaire le lundi suivant le stage
- 1 **entretien** de fin de stage.
- **Documentation** (livret pédagogique, exercices, dossier d'aide...)
- 1 **Attestation** de fin de stage

Prise en charge financière :

- Le SPI est inscrit est à l'inventaire de la CNCP sous le n° 22, CPF146840, pour tous publics (salariés, demandeurs d'emploi).
A ce titre des prises en charge sont possibles (CPF / CIF / Pole Emploi / Autres ...). Les démarches de prise en charge sont à faire avant le stage (devis sur demande auprès de entreprise@cm-marne.fr).
En cas de prise en charge par un organisme extérieur, **un chèque de caution** vous sera demandé.
- Possibilité de prise en charge par le Conseil de la Formation CRMA Grand Est à hauteur de 60 € :
Informations complémentaires et demande à effectuer auprès de la CRMA Grand Est : 03.26.68.10.55
cfuentes@crma-grandest.fr
Courriers à adresser à CRMA 2, Rue Augustin Fresnel - 57 082 METZ Cedex 3